

Séance du 5 avril 2007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Dumas, Lauqué, Adjoints ; MM. Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Laroche à M. Pommiez, Mme Bisauta à M. Causse.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES CULTURELLES - FETES DE BAYONNE 2007 - CORSO - Convention de mise à disposition du local des chars au profit des associations et versement d'acomptes.

M. ESCAPIL-INCHAUSPE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

En 2007, le thème du corso des Fêtes de Bayonne sera « les dessins animés ». Le corso sera composé de 11 chars.

La liste des réalisateurs retenus est la suivante :

- 1) EUSKALDUN BURUAK
- 2) PENA BAIONA
- 3) GRAND HARGOUS AVENTURE
- 4) ESPACE SOCIO CULTUREL MUNICIPAL STE CROIX
- 5) ASSOCIATION POUR LA DIVULGATION DE LA CULTURE PORTUGAISE
- 6) ASSOCIATION FETE ANIMATION

- 7) ENTENTE CASTILLON
- 8) CLUB LEO LAGRANGE
- 9) LES AMIS DE MOUGUERRE
- 10) LISSANGA
- 11) POTTOROAK

Depuis quelques années la commune de Bayonne met à la disposition des associations participantes un local afin qu'elles puissent confectionner les chars.

Celui-ci se situe dans une partie de l'immeuble cadastré AO 6, avenue de la division Leclerc, anciennement occupé par le Service Logistique.

Il convient en conséquence, d'établir une convention pour une période de cinq mois à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 août 2007 au bénéfice des associations ci-dessus mentionnées. Ce document prévoit en outre, tout au long de la réalisation des chars, l'intervention d'un organisme de contrôle qui aura pour mission l'assistance et le conseil en termes de sécurité pour la confection des structures décoratives.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer avec les Présidents des associations concernées, les différents contrats de mise à disposition sur la base de la convention type ci-annexée.

Par ailleurs, je vous demande de verser à chacun des 11 réalisateurs, un acompte dont le montant est fixé en 2007 à 1.500 € pour la confection des chars (sachant que le prix total se monte à 3 000 € à l'exception du gagnant du Grand prix qui se verra attribuer une somme totale de 4 000 €).

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.